

MAIRIE DU 7^e ARRONDISSEMENT

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

PV N° 06/07/21

PROCÈS-VERBAL

*Sous forme de compte rendu de la réunion du
Conseil d'Arrondissement du 27 septembre 2021*

Le Conseil d'Arrondissement s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie du 7^e, salle Edouard FREDERIC DUPONT, le lundi 27 septembre 2021 à 18h30, sous la présidence de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement.

Etaient présents :

Madame Nicole BARTHÉLEMY, Monsieur René-François BERNARD, Monsieur Philippe de BRAQUILANGES, Madame Marguerite CHEVREUL, Madame Rachida DATI, Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Monsieur Bruno DELGADO-D'IMPERIO, Madame Josiane GAUDE, Monsieur Jean LAUSSUCQ, Madame Anne-Claire LEBELT, Monsieur Olivier LE QUÉRÉ, Monsieur Alexandre MISSOFFE, Madame Esmeralda MONPLAISIR, Monsieur Christophe POISSON.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h30 par Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement.

ED

1 - Désignation du secrétaire de séance. 07 2021 027

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire procède à la désignation du secrétaire de séance en la personne de Madame Emmanuelle DAUVERGNE et du secrétaire auxiliaire en la personne de Madame Nathalie BADIER.

Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2021 027.

Pour : 14

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

2 - Approbation du procès-verbal du Conseil d'Arrondissement de la séance du mardi 22 juin 2021. 07 2021 028

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire présente le procès-verbal du Conseil d'Arrondissement du mardi 22 juin 2021 à l'approbation du Conseil d'Arrondissement.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2021 028.

Pour : 14

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

3 - États spéciaux d'arrondissement. Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2022. 2021 DDCT 58

Madame le Maire indique que cette délibération technique fixe le cadre de référence de la répartition des dotations destinées aux états spéciaux des arrondissements.

Madame le Maire précise qu'elle inclue à ce titre le mode de calcul de la dotation d'animation locale, présenté comme inchangée, mais qui sera amené à évoluer dans le cadre du budget 2022 qui sera transmis à l'occasion du Conseil d'arrondissement du 29 novembre.

Madame le Maire conclut qu'au sujet de la dotation de gestion locale, la délibération prévoit que le calcul du budget peut être modifié en fonction du nombre d'équipements de proximité inscrits à l'inventaire, ce qui est le cas cette année car la collectivité passe de 53 à 54 équipements suite à la réintégration de la Maison des Associations du 4, rue Amélie.

4 - États spéciaux d'arrondissement. Délibération cadre-investissement 2022. 2021 DDCT 59

Madame le Maire présente cette délibération technique qui rappelle le cadre dans lequel les arrondissements peuvent utiliser leur dotation d'investissement. Les modalités sont inchangées par rapport aux exercices précédents.

5 - Inventaire des équipements de proximité pour l'exercice 2022. 2021 DDCT 60

Rapporteur : Monsieur Jean LAUSSUCQ

Madame le Maire précise que pour 2022, le nombre d'équipements de proximité passe à 54 suite à la réintégration de la Maison des Associations du 4, rue Amélie.

Madame le Maire ajoute qu'il s'agit d'une modification majeure puisqu'en 2017, l'exécutif municipal avait engagé une réforme hasardeuse visant à supprimer la MDA. Elle rappelle que c'est à l'issue d'un bras de fer avec la Mairie centrale qu'elle avait été finalement maintenue. La réintégration de la Maison des Associations dans la liste des équipements de proximité est la suite logique, puisque son fonctionnement pourra être directement financé par la Mairie du 7^e arrondissement.

Monsieur Jean LAUSSUCQ relève que les subventions qui existaient via les fonds du maire vont être restaurées via le fonds d'animation locale, dont le fonctionnement sera globalement similaire, calqué sur le modèle des crédits Bloche.

Monsieur Jean LAUSSUCQ ajoute que le fonds d'animation locale serait dédié aux subventions des associations œuvrant, soit dans un intérêt local, soit dans un but social.

Monsieur Jean LAUSSUCQ indique que le budget participatif ne sera désormais plus imputé sur l'enveloppe des Investissement d'intérêts locaux, mais pris entièrement à la charge de l'exécutif municipal.

Monsieur Jean LAUSSUCQ conclut en précisant que l'exécutif prélèvera en revanche 25% supplémentaires sur la part de recettes de location de salle de la Mairie du 7^e, alors qu'elle en prélevait déjà 25 % au titre de frais de gestion, ce qui revient à détourner la moitié de ces recettes du budget de l'arrondissement.

Madame le Maire ajoute que cette stratégie de la Ville de Paris est un moyen de récupérer des fonds. Elle s'articule à la suppression des Conseils de Quartier déjà envisagé par l'exécutif, et à laquelle elle s'oppose.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants aux projets de délibération 2021 DDCT 58, 2021 DDCT 59 et 2021 DDCT 60.

Pour : 14

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

6 - Inventaire des équipements de proximité dont le Conseil d'Arrondissement du 7^e a la charge - Année 2022. 07 2021 029

Rapporteur : Monsieur Jean LAUSSUCQ

Jean LAUSSUCQ rappelle que cette délibération formelle permet d'entériner au niveau de l'arrondissement la nouvelle liste de l'inventaire des équipements de proximité.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2021 029.

Pour : 14

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

7 - Plan de sortie des plastiques de la restauration collective parisienne. Subventions (378 638 euros) aux gestionnaires de la restauration collective et convention avec le CASVP. 2021 DEVE 62

Rapporteur : Monsieur Jean LAUSSUCQ

Madame le Maire explique que la délibération porte sur le plan de sortie des plastiques de la restauration collective. Il est financé par l'attribution de subventions versées aux caisses des écoles. S'agissant du 7^e arrondissement, la Caisse des Écoles recevra 2739 euros de subventions d'investissement et 5248 euros de subvention de fonctionnement. Ces sommes correspondent à des remboursements sur facture des dépenses engagées par la Caisse des Écoles.

Monsieur Jean LAUSSUCQ fait remarquer que la délibération est trompeuse en ce sens qu'elle ne concerne pas seulement la Caisse des Écoles, parce qu'elle prévoit à la fois des remboursements pour les Caisses des Écoles et également un conventionnement DASES.

Il souligne que les montants indiqués sont remboursés sur présentation des actions déjà menées et ne constituent pas des subventions anticipatrices d'action.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2021 DEVE 62.

Pour : 14

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

9 - Divers collèges. Dotations (837 576 euros) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs. Dotations (14 350 euros) dans le cadre de « l'Action Collégiens ». 2021 DASCO 109

Rapporteur : Madame Emmanuelle DAUVERGNE

Madame le Maire présente les dotations de soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs dans le cadre de l'action collégiens.



Madame Emmanuelle DAUVERGNE souligne que ce dispositif sert à accompagner la réussite scolaire des élèves parisiens, par le biais notamment d'un accompagnement à la scolarité, de sorties et de séjours de vacances. Elle précise que le collège Victor DURUY bénéficie d'une dotation forfaitaire de 1 000 euros qui est identique à celle de l'année 2020.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2021 DASCO 109.

Pour : 14

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

10 - Collèges publics autonomes. Dotations initiales de fonctionnement 2022 (10 925 189 euros). 2021 DASCO 111

Rapporteur : Madame Emmanuelle DAUVERGNE

Madame Emmanuelle DAUVERGNE précise que le projet concerne le collège Jules ROMAINS qui recevra la somme de 153 630 euros.

Madame DAUVERGNE note une augmentation puisque ce collège n'avait que 123 937 euros en 2020.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2021 DASCO 111.

Pour : 14

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

11 - Collèges imbriqués avec un lycée. Dotations initiales de fonctionnement 2022 (2 779 824 euros). 2021 DASCO 112

Rapporteur : Madame Emmanuelle DAUVERGNE

Madame Emmanuelle DAUVERGNE ajoute que cette délibération concerne les collèges imbriqués dans un lycée, dans le cas du 7^{ème}, Victor DURUY bénéficiera d'une subvention de fonctionnement de 82 122 euros, en légère baisse par rapport à 2020, puisqu'il bénéficiait d'une subvention de 84 265 euros.

Monsieur Alexandre MISSOFFE demande si la baisse du montant de la subvention pour le collège DURUY est motivée par une diminution des effectifs.

Madame Emmanuelle DAUVERGNE confirme que la méthode de calcul prend en compte, soit le nombre de mètres carrés de l'établissement, soit le nombre d'élèves. Elle précise qu'il y a en revanche une légère augmentation à Jules ROMAINS.

ED

Madame le Maire explique que le Ministère de l'Éducation Nationale favorise la mixité par le nivellement. Elle souligne que des classes ont été fermées à DURUY, par suite du départ de certains élèves de DURUY, vers des établissements de moins bon niveau dans le 15^e. Elle déplore que cette politique qui risque de rendre DURUY moins attractif.

Madame le Maire cite à titre d'exemple le cas de 12 élèves, dont l'ancienne carte scolaire prévoyait leur affectation à Duruy, mais qui ont été sectorisés dans d'autres établissements loin de leur domicile. Elle ajoute qu'elle a dû intervenir auprès du Rectorat pour corriger cette affectation.

Madame Emmanuelle DAUVERGNE précise que la baisse d'effectifs à Jules ROMAINS a été compensée par un changement de sectorisation qui a permis l'arrivée d'environ quarante enfants du 15^e arrondissement.

Madame le Maire déplore cette politique instaurée sous le quinquennat de François HOLLANDE et amplifiée depuis lors.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2021 DASCO 112.

Pour : 14

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

12 - Convention de partenariat « Accompagnement du projet Oasis » avec le Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement. 2021 DASCO 143

Rapporteur : Madame Emmanuelle DAUVERGNE

Madame le Maire présente la délibération, qui a pour objet de proposer la signature d'une convention de partenariat avec le CAUE 75, pour le déploiement du projet OASIS pour les cours d'écoles parisiennes.

Madame Emmanuelle DAUVERGNE précise que la délibération porte sur la volonté de végétaliser les cours et de faire des îlots de fraîcheur au sein des cours des écoles maternelles et primaires.

Madame Emmanuelle DAUVERGNE indique également que les cours Oasis ont aussi pour vocation de permettre d'ouvrir les cours d'école le week-end aux gens du quartier, ce qui correspond à un dévoiement des équipements municipaux scolaires à d'autres fins.

Madame Emmanuelle DAUVERGNE propose un vote d'abstention.

Madame le Maire ajoute que le projet intègre aussi un projet qui vise à « dégénérer » les cours d'écoles. Par ailleurs l'aménagement des cours du 7^e en îlots de fraîcheur n'est pas forcément adapté car les cours sont déjà arborées.

Madame Emmanuelle DAUVERGNE ajoute que les aménagements prévus sont très onéreux et rappelle que des projets comme ceux de l'école CHOMEL, initiés par les parents d'élèves et portant sur la création de potagers pour les enfants, sont plus pertinents.

Madame le Maire indique que dans certains départements, les maires ont refusé ce type d'initiative, inspirée du principe de l'école ouverte dans les quartiers populaires. Ce type



d'initiative est ancien et a été interrompu car les dégradations des équipements étaient multiples.

Madame le Maire conclut par une proposition de vote d'abstention, en indiquant que le projet n'est pas adapté et trop onéreux, bien que les ilots de fraîcheur soient nécessaires.

Le Conseil s'est abstenu à la MAJORITÉ des votants au projet de délibération 2021 DASCO 143.

Pour : 1 (M. MISSOFFE)

Contre : /

Abstention : 13

Ne prend pas part au vote: /

13 - Subvention (128 600 euros) et avenant n° 6 avec la fondation « Fondation Henriette Viollet - Aide aux Familles » pour la halte-garderie « Fondation Henriette Viollet - Aide aux Mères de Famille » (7°). 2021 DFPE 146

Rapporteur : Madame Emmanuelle DAUVERGNE

Madame le Maire présente la subvention de 128 600 euros et avenant numéro 6 à la Fondation Henriette Viollet, aide aux familles pour la halte-garderie.

Madame Emmanuelle DAUVERGNE précise qu'il s'agit de la halte-garderie CHOMEL, dont elle souligne l'excellente réputation, l'écoute des familles et le partenariat très réussi avec la mairie.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2021 DFPE 146.

Pour : 14

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

14 - Subventions (9 110 921 euros) et avenants à la Fondation des Œuvres de la Croix Saint-Simon (19°) pour ses 27 établissements d'accueil de la petite enfance. 2021 DFPE 166

Rapporteur : Madame Emmanuelle DAUVERGNE

Madame le Maire aborde le projet de subvention à la Fondation des Œuvres de la Croix Saint-Simon, pour les 27 établissements d'accueil de la petite enfance.

Madame Emmanuelle DAUVERGNE détaille les deux subventions concernant l'arrondissement, d'une part, la halte-garderie chalet du Champ-de-Mars avec une subvention de 180 201 euros et d'autre part, la halte-garderie de la Providence, dont elle précise qu'elle participe aux commissions de crèche, qui va bénéficier d'une subvention de 406 785 euros.

Madame Emmanuelle DAUVERGNE souligne que ces deux établissements effectuent un accueil de grande qualité.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2021 DFPE 166.

Pour : 14
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote: /

15 - Réalisation d'une crèche collective de 68 places au 10, rue Saint-Dominique (7^e). Avenant à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville/RIVP. 2021 DFPE 207

Rapporteur : Madame Emmanuelle DAUVERGNE

Madame le Maire introduit le point 15, la réalisation d'une crèche collective de 68 places au 10, rue Saint-Dominique.

Madame Emmanuelle DAUVERGNE confirme sa satisfaction à l'égard de ce projet de crèche collective qui va permettre l'accueil des tout petits résidant dans ce nouvel immeuble et se réjouit de cette opportunité pour l'arrondissement.

Elle précise que la livraison de cet équipement est prévue en mai 2023 au lieu de juillet 2022 pour un coût de de 5 156 472 euros.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2021 DFPE 207.

Pour : 14
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote: /

16 - Marchés découverts alimentaires. Exonération des redevances pendant la période de fermeture liée à l'épidémie de COVID 19. Avenants. 2021 DAE 20

Rapporteur : Madame Josiane GAUDE

Madame le Maire précise qu'il s'agit de l'exonération des redevances pendant la période de fermeture liée à l'épidémie de Covid-19 sur les marchés découverts alimentaires pour un total de 170 342 euros.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2021 DAE 20.

Pour : 14
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote: /

17 - Subventions (1 395 000 euros), conventions et avenant avec dix-sept organismes d'accompagnement ou de financement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social. 2021 DAE 77

Rapporteur : Madame Josiane GAUDE

Madame le Maire présente le projet regroupant 77 subventions et avenants, au profit de 17 organismes d'accompagnement qui sont des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact



social. Elle indique que la seule association concernée dans le 7^e a été créée en 2015 et est spécialisée dans l'accompagnement des jeunes de moins de 30 ans.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2021 DAE 77.

Pour : 14

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

18 - Mesures en soutien aux acteurs économiques dans le cadre de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19. Exonération des droits de place dus par les commerçants non alimentaires. 2021 DAE 162

Rapporteur : Madame Josiane GAUDE

Madame le Maire précise que cette délibération parisienne porte sur l'exonération des droits de place dus par les commerçants non alimentaires, sur les marchés de quartier et que le 7^e n'est pas concerné par cette délibération.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2021 DAE 162.

Pour : 14

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

19 - Approbation du Plan d'Amélioration de l'Environnement Sonore. 2021 DEVE 76

Rapporteur : Monsieur René-François BERNARD

Madame le Maire présente le projet de plan d'amélioration de l'environnement sonore de la Ville de Paris pour la période 2021-2026.

Madame le Maire indique qu'elle n'est pas contre le plan mais propose un vote d'abstention car le contenu du plan n'est pas clairement exposé. Elle ajoute qu'aucune proposition concrète n'est formulée pour combattre les nuisances observées à Paris, souvent du fait des politiques portées par l'exécutif municipal.

Madame le Maire souhaite que des mesures concrètes soient prises, à la fois sur le contrôle des nuisances sur l'espace public mais aussi sur les événements d'ampleur organisés sur les espaces verts.

Madame le Maire propose un vote d'abstention.

Le point n'est pas adopté.

Le Conseil s'est abstenu à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2021 DEVE 76.

Pour : /
Contre : /
Abstention : 14
Ne prend pas part au vote: /

20 - Plan Arbre. Charte de l'Arbre et modification du barème d'évaluation des dégâts occasionnés aux arbres de la Ville de Paris et des travaux effectués sur ces arbres pour le compte de tiers. 2021 DEVE 104

Rapporteur : Monsieur René-François BERNARD

Madame le Maire détaille le contenu de la délibération, qui a pour objet la présentation du plan d'actions 2021-2026 précisant les actions concrètes en faveur de l'arbre, la charte de l'arbre et le document de sensibilisation aux enjeux des arbres à Paris.

Madame le Maire précise que par cette délibération la Ville de Paris propose principalement de modifier le barème d'évaluation des dégâts occasionnés aux arbres de la Ville de Paris et des travaux effectués sur ces arbres pour le compte de tiers.

Madame le Maire considère que le plan arbre n'est pas sincère car le bilan actuel de l'exécutif est négatif : il y a plus d'arbres déracinés que d'arbres plantés.

Madame le Maire estime que la Maire de Paris est surtout à l'initiative de nombreuses mesures de bétonisation pour construire le parc social, au détriment du cadre de vie des Parisiens. La densification à l'œuvre est en contradiction avec le projet exprimé par la Maire de Paris.

Madame le Maire précise que le projet de construction d'un logement social au 71bis, rue Saint-Dominique, sur une parcelle de verdure, est emblématique de cette politique de bétonisation de la Ville.

Madame le Maire souhaiterait que cette parcelle de verdure demeure intacte et indique négocier avec l'adjoint à la Maire, Ian BROSSAT, sur ce dossier.

Monsieur Jean LAUSSUCQ précise que le dossier est en cours d'instruction, sachant que l'instruction est prolongée de deux mois, soit 4 mois au total. Le dépôt du PC a été effectué à la fin du mois de juin.

Madame le Maire indique que les riverains exerceront un recours contre les auteurs du permis de construire.

Le Conseil s'est abstenu à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2021 DEVE 104.

Pour : : /
Contre : /
Abstention : 14
Ne prend pas part au vote: /

21 - Constitution d'une servitude de passage au profit de la Ville de Paris sur la parcelle au 1, place Saint-Thomas-d'Aquin (7^e) et abrogation de la délibération 2019 DU 147. 2021 DU 113

Rapporteur : Monsieur René-François BERNARD

Madame le Maire indique que cette délibération a pour objet l'augmentation de la surface de servitude de passage permettant l'amélioration de la sécurité des lieux par la création d'une sortie de secours via la salle Saint-Thomas, contiguë aux nouveaux locaux de Sciences Po.

Madame le Maire rappelle qu'elle a vivement encouragé les négociations entre Sciences Po et l'Église Saint-Thomas d'Aquin afin qu'elles aboutissent à un accord sur la constitution d'une servitude de passage.

Madame le Maire ajoute qu'un accord avait été obtenu en 2019, mais que la Préfecture de Police avait émis un avis négatif.

Madame le Maire déclare que la servitude de passage au profit de la Ville de Paris sur la place Saint-Thomas d'Aquin a finalement été obtenue grâce à une modification à la marge du projet, la délibération 2019 DU 147 est donc abrogé.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2021 DU 113.

Pour : 14

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

22 - Schéma Directeur de la Chaleur Urbaine à Paris. Adoption. 2021 DVD 94

Rapporteur : Monsieur René-François BERNARD

Madame le Maire présente la délibération dont l'objet porte sur l'éventuel renouvellement de la concession de la Compagnie parisienne de chauffage urbain et les décisions qui y sont associées avant que la CPCU ne soit en mesure de lancer un appel d'offres en 2022.

Madame le Maire considère en ce sens que le Schéma Directeur de la Chaleur Urbaine ne pallie pas les carences de la CPCU, et qu'à cet égard elle propose de voter contre la délibération.

Madame le Maire a demandé au groupe « Changer Paris » un recensement des dysfonctionnements de cette concession.

Madame le Maire considère que la CPCU ne fonctionne pas correctement et cite comme exemple le cas du 62, rue du Bac.

Madame le Maire relate que les délais d'intervention étaient initialement prévus sur plus d'un mois pour cette opération mais qu'elle a obtenu une réparation en 4 jours.

Monsieur Alexandre MISSOFFE estime que le dossier lié à la présentation du schéma directeur 2020-2050 fait état d'une étude technique dont l'horizon de projection est 2050.

Monsieur Alexandre MISSOFFE considère à ce titre et au regard du caractère lacunaire du dossier, que les éléments d'exposition du projet présenté sont insuffisamment expliqués pour



permettre une appréciation suffisamment convaincante et transparente. À ce titre, il est favorable à un vote d'abstention.

Monsieur Alexandre MISSOFFE considère que cette même difficulté de compréhension se répète pour le Plan Arbres de la Ville de Paris.

Madame le Maire estime que le schéma directeur présenté est déconnecté de la réalité du terrain et pour cette raison, elle souhaite voter contre.

Un avis défavorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2021 DVD 94.

Pour : /

Contre : 13

Abstention : 1

Ne prend pas part au vote: /

23 - Subventions (120 500 euros) au titre de la vie associative et de la participation citoyenne à trente-deux associations. 2021 DDCT 16

Rapporteur : Monsieur Bruno DELGADO-D'IMPERIO

Madame le Maire présente le projet qui comporte des subventions au titre de la vie associative et de la participation citoyenne pour 32 associations.

Monsieur Bruno DELGADO-D'IMPERIO précise avec satisfaction que l'association « Inter 7 » est concernée à hauteur de 8 000 euros ; il déplore néanmoins la pratique de la Ville consistant à présenter des délibérations « fourre-tout ».

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2021 DDCT 16.

Pour : 14

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

24 - Délibération-cadre portant une nouvelle approche de la participation citoyenne et de la vie associative au cœur d'une démocratie parisienne renouvelée. 2021 DDCT 50

Rapporteur : Monsieur Bruno DELGADO-D'IMPERIO

Madame le Maire fait part de son opposition à cette délibération-cadre qui tend à favoriser des structures intermédiaires prétendant mettre en avant une « démocratie citoyenne ».

Madame le Maire indique que cette nouvelle approche tend à la suppression des conseils de quartier et à la marginalisation du rôle des élus, conseillers de Paris comme adjoints au Maire et conseillers d'arrondissement.

Madame le Maire estime que la création d'une assemblée citoyenne souhaité par la Mairie centrale est inutile car elle s'apparente à un Conseil de Paris parallèle, qui, de surcroît, répète l'action déjà menée par les Maisons de la Vie Associative et Citoyenne.

Madame le Maire précise à ce titre que les membres de l'assemblée citoyenne seront formés par les équipes de la municipalité en place.

Madame le Maire estime que cette démarche favorise le clientélisme politique.

Monsieur Bruno DELGADO-D'IMPERIO déclare que cette nouvelle approche marginalise aussi les Conseils de quartier et s'opère au détriment du principe de démocratie représentative qui régit les institutions locales et nationales en France.

Monsieur Bruno DELGADO-D'IMPERO conclut en déclarant que cette mesure crée de véritables contre-pouvoirs institutionnalisés car ils sont permanents, dotés d'un budget, et peuvent disposer de contacts directs avec l'exécutif et ses cabinets.

Un avis défavorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2021 DDCT 50.

Pour : /

Contre : 14

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

25 - Convention entre la Mairie du 7^e arrondissement et l'Union des Institutions Sociales du 7^e pour l'occupation permanente d'une salle de réunion en mairie. 07 2021 030

Rapporteur : Madame Marguerite CHEVREUL

Madame le Maire présente la délibération comportant une convention d'occupation permanente d'une salle en mairie au profit de l'Union des Institutions Sociales du 7^e.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2021 030.

Pour : 14

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

26 - Participations pour l'année 2021 aux 6 Maisons des Aînés et des Aidants au titre des CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination) autorisés à Paris (3 247 510 euros) et signature d'un avenant. 2021 DASES 24

Rapporteur : Madame Marguerite CHEVREUL

Madame Marguerite CHEVREUL précise que la mairie travaille de plus en plus avec les CLIC, notamment pour la Semaine des seniors.

Elle indique que des animations sont prévues avec la maison des aidants et des aidés. Elle juge que le CLIC constitue un organisme très utile qui propose de nombreux projets pour les seniors, en matière d'accompagnement, de soins palliatifs, de soins médicaux, ainsi que des psychologues, des ateliers, etc.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2021 DASES 24.

Pour : 14

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

27 - Subventions (239 000 euros). Convention et avenants à convention avec huit structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et des Temps d'Activités Périscolaires. 2021 DAC 246

28 - Subventions à huit associations (28 000 euros) de chœur et chant. 2021 DAC 304

Rapporteur : Monsieur Christophe POISSON

Madame le Maire présente les délibérations 27 et 28 concernant deux subventions à des structures culturelles.

Monsieur Christophe POISSON déclare que la délibération 27 concerne l'attribution de subventions pour des associations ou établissement qui fournissent des prestations pédagogiques dans le cadre des temps d'activité périscolaires, ainsi que du projet pédagogique, l'Art pour grandir.

Monsieur Christophe POISSON précise qu'il n'y a pas de structures présentes dans le 7^e arrondissement mais que les enfants du 7^e peuvent bénéficier des activités proposées.

Monsieur Christophe POISSON présente ensuite la délibération 28 qui a pour objet d'accorder des subventions à des associations de chœur et chant.

Monsieur Christophe POISSON affirme qu'aucune de ces associations ne se situe dans le 7^e arrondissement.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants aux projets de délibération 2021 DAC 246 et 2021 DAC 304.

Pour : 14

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

29 - Construction d'un gymnase de type B et d'une salle de sport de 200 m² au sein de l'Îlot Saint-Germain au 8-10, rue Saint-Dominique (7^e). Avenant n° 1 à la convention d'organisation de maîtrise d'ouvrage. 2021 DJS 134

Rapporteur : Monsieur Christophe POISSON



Madame le Maire présente la délibération en rappelant que la création de ce gymnase de 200m² fait suite à sa demande de compenser la suppression du gymnase des Invalides.

Madame le Maire explique que cet avenant est nécessaire en raison du dépassement des coûts, passés de 8 341 250 euros à 10 092 611 euros.

Madame le Maire précise que l'augmentation des coûts s'explique par la nécessité d'adapter les fondations de la structure compte tenu de la mauvaise qualité des sols.

Madame le Maire conclut en affirmant qu'il est essentiel qu'un nouvel équipement public municipal dédié à la pratique sportive dans le 7^e soit créé.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2021 DJS 134.

Pour : 14

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

30 - Actions d'aide alimentaire (389 984 euros) : 6 subventions de fonctionnement (244 142 euros) et 2 subventions d'investissement (145 842 euros). Conventions et avenant. 2021 DASES 147

Rapporteur : Monsieur Philippe DE BRAQUILANGES

Madame le Maire décrit le projet qui porte sur des actions d'aide alimentaire pour un montant de 389 984 euros, soit six subventions de fonctionnement et deux subventions d'investissement.

Monsieur Philippe DE BRAQUILANGES détaille les associations concernées par les subventions de fonctionnement à savoir les Restos du Cœur, Action contre la Faim, la Table ouverte, Food Sweet Food, Mamama.

Il complète en citant les deux subventions d'investissement, destinées d'une part, aux Restos du Cœur pour les travaux sur leur nouveau site de distribution rue des Poissonniers et d'autre part, à l'association Montparnasse Rencontres.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2021 DASES 147.

Pour : 14

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

31 - Vœu relatif à la rationalisation et à la régulation de l'évènementiel sur le Champ de Mars. V 07 2021 031

Rapporteur : Monsieur René-François BERNARD

Madame le Maire présente le vœu concernant l'évènementiel sur le Champ de Mars qui a repris de manière exponentielle.

Madame le Maire déclare que le Champ de Mars a besoin d'être sécurisé et les espaces verts doivent être protégés. C'est un besoin partagé par l'ensemble des riverains du 7^e ainsi que par la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement.

Madame le Maire estime que la Ville de Paris ne fait rien pour préserver le plus grand espace vert de Paris alors qu'elle se targue de promouvoir une politique écologique.

Madame le Maire insiste sur le fait que le concert « Global Citizen » n'était en rien écologique.

Madame le Maire affirme qu'il y a une véritable démarche de prédation et d'occupation de l'espace par les sociétés d'évènementielle, qui non seulement aliène le domaine public mais détruit irrémédiablement ce jardin.

Madame le Maire explique qu'en raison de ces débordements un vœu sera portée au Conseil de Paris afin de rationaliser et régulariser l'évènementiel sur le Champ Mars.

Madame le Maire souhaite que les organisateurs non respectueux de leurs engagements soient poursuivis, et que le vœu propose l'établissement de cette grille de sanction.

Monsieur René-François BERNARD indique que ce vœu est un prolongement des positions de la Mairie du 7^e. Il rappelle qu'il est indispensable que les événements organisés sur le Champ de Mars n'excèdent par une jauge d'accueil du public supérieure aux capacités supportées par les espaces verts du Champ de Mars.

Monsieur René-François BERNARD ajoute que l'installation et la désinstallation des dispositifs soient effectuées par des véhicules non thermiques, respectueux de l'environnement.

Monsieur René-François BERNARD demande à ce que les pelouses soient sanctuarisées à raison d'au moins un week-end par mois.

Monsieur Alexandre MISSOFFE propose que le critère porte sur le nombre de jours d'occupation liés à l'évènement.

Madame le Maire observe que le délai de montage a déjà été considérablement réduit sous sa mandature mais qu'elle doit sans cesse négocier pour éviter des périmètres de restriction trop élargis et des délais de montage et démontage trop étendus.

Madame le Maire précise que la réduction des délais de montage induit le recrutement d'intérimaire et coûte donc plus cher aux organisateurs, c'est la raison pour laquelle la réduction des délais est difficile à obtenir.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au vœu V 07 2021 031.

Pour : 14

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

Madame le Maire annonce les événements organisés par la Mairie du 7^e à venir :

- La Semaine bleue du 5 au 6 octobre 2021 ;
- Les Mardis de la science le 5 octobre 2021 ;
- La conférence « L'amour ne connaît ni distance ni âge » le jeudi 7 octobre 2021 ;
- Le vernissage d'une exposition « Palpitations » le jeudi 7 octobre 2021 ;
- La conférence « Les dits et les non-dits des vieux » le lundi 11 octobre 2021 ;
- La conférence « La médiation, quels bénéfices en attendre pour les entreprises et les relations du travail ? » le 11 octobre 2021 ;
- La conférence « Par quoi est motivé notre comportement alimentaire ? » le jeudi 14 octobre 2021 ;
- Le vernissage « La richesse des couleurs » le jeudi 14 octobre 2021 ;
- Le vernissage de l'exposition « El Tunel Del Tiempo » le jeudi 28 octobre 2021.

Monsieur Christophe POISSON rappelle que Madame le Maire est à l'origine de l'initiative visant à allier l'art contemporain et les enfants du 7^e.

Monsieur Christophe POISSON déclare que le chantier de l'école Saint-Dominique, qui s'inscrit dans le cadre de cette initiative, vient de s'achever.

Monsieur Christophe POISSON explique qu'un artiste a complètement repensé le mur de l'école en créant une fresque neuve.

Monsieur Christophe POISSON précise que ce chantier a été entrepris en partenariat avec *Fluctuart*, un acteur culturel bien présent dans l'arrondissement du 7^e et qui a beaucoup aidé à la réalisation du chantier.

Monsieur Christophe POISSON affirme que ce chantier s'est déroulé sans difficultés et qu'il a permis de réaliser de nombreuses rencontres avec les enfants, les professeurs et les artistes.

Madame Le Maire déclare qu'elle souhaiterait vivement rencontrer les partenaires de ce nouveau chantier.

Madame le Maire explique que les partenariats avec les artistes sont importants car ils contribuent à rendre les résidences sociales plus gaies.

Madame Marguerite CHEVREUL déclare que l'apéritif canin organisé par la Mairie du 7^e a fait l'objet de nombreuses retombées positives.

Madame le Maire exprime son souhait de renouveler l'expérience dès que les conditions météorologiques le permettront.

Madame le Maire déclare la séance levée.

La Secrétaire de Séance



Emmanuelle DAUVERGNE

Le Maire du 7^e arrondissement



Rachida DATI